

Tarif de location des locaux communaux et conditions générales, année 2009

(couleurs et chiffres entre parenthèses: voir explications au bas du tableau)

Les écoles et sociétés locales ont la priorité sur les personnes privées en cas de demande de réservation pour une même date et un même lieu

	Nombre de places	1/2 journée (matin ou après-midi)	soirée	matin+après-midi ou après-midi+soir	journée complète (matin+après-midi+soir)
Salle du conseil (combles du Collège)	30	40.-	40.-	60.-	80.-
Salle de La Balance	100	60.- (100.-)	60.- (100.-)	80.- (120.-)	120.- (180.-)
(*) Bar seul, sans Grande salle	60	60.- (100.-)	80.- (100.-)	100.- (120.-)	120.- (180.-)
(*) Grande salle seule, sans le bar (bals et discos exclus)	200	120.- (180)	120.- (180.-)	150.- (200.-)	200.- (300.-)
(*) Grande salle+bar	260	200.-	200.-	250.-	250.-

Les tarifs s'appliquent aux conditions suivantes; la salle louée est disponible:

- l'après-midi dès 14 h si elle est louée le matin,
- le soir dès 19h si elle est louée l'après-midi ou le matin + l'après-midi
- le lendemain matin dès 7h si elle est louée le soir, l'après-midi + le soir ou la journée entière

Au cas où ces conditions ne sont pas possibles (à annoncer le jour de la réservation!), un émolument de 30 Frs supplémentaires sera perçu pour la salle du conseil, la salle de La Balance et le bar de la Grande salle, de 50 Frs supplémentaires pour la Grande salle ou la Grande salle+bar

Dans tous les cas, la non-disponibilité de la salle louée pour cause de rangement n'excèdera pas une demi-journée.

(*) buvette de la cuisine utilisable pour débit de boissons, avec réfrigérateurs; l'utilisation de la cuisine pour un repas doit être annoncée lors de la réservation, avec nombre de couverts prévus; prix: 1Fr/couvert

	Nombre de places	fin de matinée à fin d'après-midi ou soirée dès 18h	de la fin de la matinée à la fin de la soirée
Refuge forestier des "Grands Moilles"	15	30.- (50.-)	120.-
Buvette du terrain de sport (de mai à octobre seulement)	80	80.-	120.-

loué à des personnes domiciliées dans la commune seulement

60.- (100.-)

1^{er} tarif indiqué: pour personnes domiciliées dans la commune

2^{ème} tarif (entre parenthèse): pour personnes domiciliées hors de la commune